

JUL 1 8 1979

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE
A/34/270
S/13340—
21 mai 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-quatrième session

Poin 46 de la liste préliminaire^x

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE

RENFORCEMENT DE LA SECURITE

INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE

Trente-quatrième année

Note verbale datée du 21 mai 1979, adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Le représentant permanent de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint, à titre d'information, le texte du discours prononcé par M. Phan Hien, vice-ministre des affaires étrangères et chef de la délégation du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, à la 5ème séance plénière des négociations sino-vietnamiennes tenue à Hanoi, le 18 mai 1979 et prie le Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et de l'annexe jointe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

^x A/34/50.

ANNEXE

Discours prononcé par M. Phan Hien, vice-ministre des affaires étrangères et chef de la délégation du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, à la cinquième séance plénière des négociations sino-vietnamiennes, tenue à Hanoi, le 18 mai 1979

A la quatrième séance plénière, le chef de la délégation du Gouvernement chinois, Han Wianlong, a répété les accusations calomnieuses et les exigences déraisonnables formulées par la partie chinoise au cours des deux précédentes séries de pourparlers sino-vietnamiens sur le problème frontalier et territorial, en 1974, et en 1977-1978, essayant ainsi de rejeter la faute sur la partie vietnamienne et de tromper l'opinion publique. La partie chinoise a aussi tenté maladroitement de lier la question de "l'anti-hégémonie" au problème frontalier et territorial. Or, des faits indéniables ont dévoilé de plus en plus clairement la politique expansionniste et hégémoniste de grande puissance des dirigeants de Beijing à l'égard du Viet Nam, du Laos, du Kampuchea et des autres pays de l'Asie du Sud-Est. Nous rejetons catégoriquement les affirmations mensongères susmentionnées de la partie chinoise et nous nous réservons le droit de présenter, si besoin est, d'autres observations sur le problème frontalier et territorial entre le Viet Nam et la Chine.

Au cours des quatre séances précédentes, chaque partie a exprimé clairement son point de vue général et formulé ses propositions. Nous avons présenté une proposition en trois points et la partie chinoise une proposition en huit points.

La partie vietnamienne a étudié la proposition en huit points de la partie chinoise et a présenté les commentaires qu'elle appelait. De notre côté, nous avons fait une suggestion constructive et proposé d'examiner à tour de rôle le point 1 de la proposition de chaque partie. Avec la bonne volonté dont nous avons toujours fait preuve, nous nous sommes déclarés prêts à examiner d'abord le point 1 de la proposition de la partie chinoise. A notre grand regret, la délégation chinoise entendait imposer les huit points de sa politique d'hégémonie et a entièrement éludé la proposition en trois points de la partie vietnamienne. Elle a même refusé d'examiner le point 1 de sa propre proposition. L'opinion publique mondiale a ainsi encore mieux compris que la partie chinoise n'est pas venue ici pour régler quoi que ce soit avec la partie vietnamienne, mais uniquement à des fins de propagande pour égarer l'opinion publique. Quatre séances ont déjà eu lieu, mais les pourparlers n'ont fait aucun progrès. La partie chinoise est entièrement responsable de cet état de choses. L'opinion publique attend qu'elle adopte une attitude raisonnable.

A la présente séance, nous proposons ce qui suit :

a) Les deux parties soulèveront chacune à leur tour les questions qu'elles souhaitent examiner à chaque séance. Si lors d'une séance, une partie soulève une question à examiner, il appartiendra à l'autre partie de soulever une question à la séance suivante.

b) La partie qui soulève une question prendra la parole à la première; l'autre partie fera ensuite connaître ses vues.

c) Afin de faciliter les échanges de vues, il est indispensable de soulever les questions une séance à l'avance - une question sera soulevée à une séance pour être examinée à la séance suivante.

Cette proposition est équitable et satisfaisante pour les deux parties et n'a pas pour but d'imposer nos vues à l'interlocuteur. Nous n'avons qu'un seul désir : lever avec la partie chinoise tous les obstacles et faire progresser les pourparlers. Nous souhaitons connaître les vues de la partie chinoise. Si elle y consent, nous sommes prêts à lui laisser le droit de soulever une question à examiner à la sixième séance plénière. La partie vietnamienne soulèvera une question à examiner à la septième séance plénière.
